

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
09/09/2022

Date d'affichage
19/09/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt deux

*Le 14 septembre à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre,

ABSENTS : BOULET Peggy

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°07-08-2022 : Versement d'une subvention au FCMBRN – prestation éducateur sportif

Monsieur le Maire expose que depuis 2020 le FCMBRN fait appel à la commune de Val Couesnon afin d'assurer la présence d'un éducateur sportif.

Depuis cette date, suite au détransfert de la compétence animation sportive, le cout de la prestation étant supérieur à celui qu'il était lorsque la communauté de communes assurait cette prestation, les communes participent financièrement sous forme de subvention.

Le FCMBRN prend à sa charge le cout tel qu'il était facturé avant 2020.

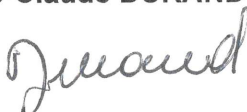
Pour l'année, considérant les populations DGF respectives des communes de Marcillé Raoul, Bazouges la Pérouse, Saint Rémy du Plain, et Noyal sous Bazouges, le reste à charge pour la commune de Bazouges la Pérouse revient à 1 936.01€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de l'attribution d'une subvention complémentaire de 1 936.01€ au profit du FCMBRN

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

